REVUE DE PRESSE JUIN 2021

images& réseaux

SOMMAIRE

www.bretagne-economique.com (18 juin 2021)	UrbanThink (35). Finaliste du 1er appel à projet du Ceremalab, la filiale de Setur accélère la transition énergétique et écologique des territoires	3
LA LETTRE API (10 juin 2021)	APPELS À PROJETS - Région Pays de la Loire	5
www.aefinfo.fr (10 juin 2021)	"Nos attentes sont fortes mais nous pensons que les IRT et les ITE vont pouvoir contribuer au PIA 4" (C. Girard, SGPI)	6
CONNAITRE LES SCIENCES (N 08 - 2021)	Les industries de pointe	7
CONNAITRE LES SCIENCES (N 08 - 2021)	L’aménagement du territoire	13
01 NET (Du 09 au 22 juin 2021)	Le prix Corinne Erliel distingue l’innovation	17
LE JOURNAL DES ENTREPRISES (LOIRE-ATLANTIQUE - VENDEE) (Juin 2021)	GUILLAUME FARNY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PÔLE IMAGES & RÉSEAUX	18
LE JOURNAL DES ENTREPRISES (MAINE-ET-LOIRE SARTHE) (Juin 2021)	Ils bougent	19
LE JOURNAL DES ENTREPRISES (COTES D'ARMOR) (Juin 2021)	GUILLAUME FARNY NOMME' DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PÔLE IMAGES ET RÉSEAUX	20
LA LETTRE API (03 juin 2021)	Logiciels, applications et objets connectés : du bien-être à la e-santé ?	21

Date : 18/06/2021
Heure : 12:45:59
Journaliste : Véronique Maignant

www.bretagne-economique.com
Pays : France
Dynamisme : 2

Visualiser l'article

UrbanThink (35). Finaliste du 1er appel à projet du Ceremalab, la filiale de Setur accélère la transition énergétique et écologique des territoires

En l'espace de 30 ans, Setur à Chartres de-Bretagne (35) s'est construit une solide expertise en génie urbain et aménagement des territoires dans le Grand Ouest. Aujourd'hui, sous l'impulsion de sa dirigeante, Gwenaëlle Carfantan, le Groupe lance UrbanThink®, une plateforme en ligne (en mode SaaS) qui permet d'évaluer les projets d'aménagement, au regard des objectifs de la transition écologique et énergétique. Membre de l'écosystème du CeremaLab, l'entreprise s'adresse aux EPCI , aménageurs de site , bailleurs, retails , opérateurs commerciaux et syndicats d'Energie .

« *UrbanThink est issue d'une R&D que nous avons engagée depuis quelques années et que nous* ***avons accélérée en 2016 grâce au soutien du pôle Images et réseaux*** , explique Gwenaëlle Carfantan, à la tête d'UrbanThink, marque commerciale de **K-LC** ®, nouvelle filiale du groupe Setur. *Cet outil collaboratif permet de visualiser à 360° un territoire et les projets urbains qui y sont liés. Il intègre 60 indicateurs puisés dans différents référentiels nationaux tels que* ***l'insertion urbaine et paysagère, l'économie d'énergie, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la mobilité et l'accessibilité, la prise en compte du bâtiment connecté et de la smart city*** *… Donc l'ensemble des ingrédients qui permettent au promoteur ou à la collectivité d'établir un benchmark de la qualité de ses projets et d'en optimiser toutes les composantes* . »

Une plateforme en phase avec les objectifs gouvernementaux

UrbanThink ® qui vient tout juste d'être lancée compte une équipe de 5 personnes et se présente comme **une plateforme flexible et personnalisable.** Chaque client est à même de choisir l'échelle de son territoire. Il peut également le raccorder aux outils déjà en place et ainsi bénéficier des données collectées . « *Notre plateforme répond à l'objectif du tout dernier décret* publié en 2020 par le Gouvernement. Il définit la feuille de route de la France sur les budgets carbone.* ***Tous les territoires vont devoir démontrer que la décroissance de l'empreinte carbone devient mesurable. UrbanThink ® permet cette grille de lecture.*** *Nous sommes les premiers à le faire. C'est aussi pourquoi, nous avons* ***intégré l'écosystème du CéremaLab**** *en mai dernier , un dispositif d'aide aux entreprises innovantes* .» UrbanThink fait partie des 12 entreprises finalistes

Tous droits réservés à l'éditeur

retenues à l'occasion du premier appel à projets lancé par le **Cerema** , sur le thème de la résilience des territoires et de leurs infrastructures.

Gérer et optimiser l'autoconsommation collective

Dans le détail, UrbanThink ® propose deux applications distinctes mais complémentaires. **ThinkCities®** et ses 60 indicateurs permet à tous les acteurs urbains d'évaluer leur territoire à 360° et ainsi exploiter tout le potentiel énérgétique des projets urbains et immobiliers **. Athenergie® dimentionne et optimise les investissements dans le photovoltaïque.** « *Cette simulation, appuyée par nos experts, permet d'aider les porteurs de projets à bien dimensionner leurs installations pour maximiser l'efficacité énergétique, réduire les délais de retour sur investissement et minimiser l'empreinte écologique* », souligne Gwenaëlle Carafantan. ***En établissant le profil de consommation de chaque bâtiment équipé de panneaux solaires*** *, nos clients sont à même de pouvoir* ***gérer l'autoconsommation entre eux ,voire même de restituer une partie de l'énergie collectée au réseau*** *. Cette puissance électrique peut, par exemple, alimenter les bornes installées dans les parkings. C'est une vraie avancée technologique* .» Des dispositifs financiers tels que l'intracting sont d'ailleurs proposés aux collectivités par la Banque des Territoires et BPI pour les encourager à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans.

Désormais à la tête de K-LC®, Gwenaëlle Carfantan nous en explique les origines : « *Le* ***K vient du mot japonais Kintsugi*** *. Cette technique ancestrale, consiste à réparer un objet en soulignant ses lignes de failles avec de la véritable poudre d'or, au lieu de chercher à les masquer. Le L et le C correspondent aux mots anglais Low Carbon pour bas carbone. Mis bout à bout ces trois mots résument parfaitement notre vocation :* ***proposer des outils de haute technologie qui réparent la planète en aidant les territoires à réduire et optimiser progressivement leur consommation d'énergies.*** » Vaste programme !

Découvrir UrbanThink

*Ce décret s'inscrit en effet dans l'élaboration des **contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)** , voués à se généraliser en 2021.

**Début mars, le Cerema lançait son premier appel à projets dans le cadre du dispositif CeremaLab, sur le thème de la résilience des territoires et de leurs infrastructures. Sur les 118 candidatures de startups et PME reçues, 12 finalistes ont été sélectionnés pour « pitcher » devant le jury qui a désigné les 5 lauréats de l'appel à projets. En réponse au nombre élevé de candidatures de qualité, le Cerema a proposé à des entreprises non lauréates développant des projets particulièrement prometteurs de rejoindre l'écosystème CeremaLab, nouvellement créé.

Tous droits réservés à l'éditeur

La lettre API

Date : 10 juin 2021

Pays : FR
Périodicité : Hebdomadaire

AGENDA

APPELS À PROJETS

→ Région Pays de la Loire

2e édition de l'appel à projets régional « R&D collaborative ». Les projets attendus sont des projets de R&D collaboratifs conduits par un consortium qui rassemble au minimum 3 partenaires (dont 1 laboratoire au maximum et au moins une PME), portés par une PME ou une ETI ligérienne membre d'un pôle de compétitivité ligérien. Les projets présentés seront des projets de 1 M€ maximum et d'une durée de 24 mois maximum.

Les projets doivent être déposés au plus tard le 15 septembre 2021.

> Dossier de candidature à télécharger sur : www.images-et-reseaux.com/projet/aap-rd-collaborative-2021-pays-de-la-loire/

Tous droits réservés à l'éditeur

Visualiser l'article

"Nos attentes sont fortes mais nous pensons que les IRT et les ITE vont pouvoir contribuer au PIA 4" (C. Girard, SGPI)

"Nos attentes sont fortes mais nous pensons que les IRT et les ITE vont pouvoir apporter leur contribution au PIA 4", assure Claude Girard, directeur du programme "valorisation de la recherche" au SGPI, lors d'une conférence de presse organisée par FIT, jeudi 10 juin 2021. "Les instituts sont impliqués dans 18 des 22 stratégies d'accélération", précise Vincent Marcatté, son président. Il revient également sur l'impact de la crise sanitaire sur les instituts et aborde la question du modèle financier. Enfin, des industriels témoignent de l'apport des IRT-ITE dans leur stratégie de R&D.

Article avec accès abonnés : https://www.aefinfo.fr/depeche/653714-nos-attentes-sont-fortes-mais-nous-pensons-que-les-irt-et-les-ite-vont-pouvoir-contribuer-au-pia-4-c-girard-sgpi

Tous droits réservés à l'éditeur

ÉCONOMIE

Les industries de pointe

DÉFINITION: Un *data center*, ou centre de données, est une infrastructure composée d'un réseau d'ordinateurs et d'espaces de stockage. Cette infrastructure peut être utilisée pour organiser, traiter, stocker et entreposer de grandes quantités de données. En règle générale, une entreprise repose fortement sur les applications, les services et les données contenues dans cette infrastructure.

La notion d'industrie de haute technologie désigne, dans le langage courant, les industries reposant sur la recherche et l'innovation et correspond aux industries les plus avancées scientifiquement. Conformément à cette classification de l'OCDE, l'industrie « high-tech » regroupe cinq grands types d'industries, la construction aéronautique et spatiale, l'industrie pharmaceutique, la construction d'ordinateurs et de machines de bureau, l'industrie des équipements de radio, TV et de communications et la fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique. Parmi ces industries, sont notamment incluses l'industrie des biotechnologies (essentiellement dans l'industrie pharmaceutique et l'industrie chimique) et les industries des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Les industries de haute technologie, par leur haut degré d'investissement en recherche et développement (R & D), constituent des industries stratégiques. Elles le sont d'autant plus qu'elles présentent un intérêt en termes qualitatifs dans la mesure où elles participent activement au bien-être social, fortement pour les nouvelles technologies, et à la création d'effets externes positifs sur l'économie. Il faut ici se souvenir qu'avec la baisse rapide de la place de l'industrie dans l'économie, la France a vu sa structure productive s'éloigner de celle des pays les plus spécialisés dans l'industrie, comme l'Allemagne et le Japon, une tendance accentuée par la crise de 2008.

UNE FORTE SPÉCIALISATION

À l'inverse, la spécialisation française accrue dans les services renforce la proximité de la structure productive de celle du Royaume-Uni et des États-Unis. La baisse d'activité ayant touché

Tous droits réservés à l'éditeur

plus durement certains secteurs depuis les années 2000, la base industrielle française tend à se spécialiser, notamment dans les secteurs de haute technologie, en même temps qu'elle se réduit. En raison du recul de l'automobile, la production industrielle s'est concentrée d'une part sur des secteurs à faible ou moyennement faible technologie, tels que l'agroalimentaire et les produits métallurgiques et d'autre part sur des secteurs de haute technologie (aéronautique et robotique par exemple). Toutefois, même les secteurs qui avaient relativement bien résisté semblent fléchir légèrement depuis la crise de 2008, à l'instar des industries chimique et pharmaceutique. Les spécialisations de la production, au sein de l'industrie, se sont renforcées sur la période récente dans la plupart des pays. La spécialisation des échanges commerciaux français s'est renforcée sur les secteurs phares d'exportation (agroalimentaire, chimie, pharmacie et aéronautique), alors que la position commerciale s'est dégradée sur les secteurs à technologie moyennement élevée, en particulier l'automobile. L'indicateur de spécialisation des échanges commerciaux souligne la proximité de la France avec le Royaume-Uni en termes de spécialisation sur l'aéronautique et la pharmacie, et avec l'Espagne sur l'agroalimentaire.

LE CAS DE LA ROBOTIQUE

Considérons par exemple le secteur de la robotique. Inexistant il y a encore quelques années, ce secteur emploie aujourd'hui plus de 150000 personnes en France. Entre 2008 et 2014, le taux de croissance annuel moyen de la robotique de service a atteint 29,4 %, et il devrait continuer à augmenter jusqu'à 2020 au moins, porté par le succès d'entreprises telles qu'Aldebaran

Tous droits réservés à l'éditeur

IMAGES3 3532221600501

LES DATA CENTERS EN FRANCE

Avec l'émergence des nouvelles technologies et le basculement de l'ensemble de l'économie dans le « tout-numérique », le besoin de stockage et de protection des données numériques est devenu un enjeu crucial pour les entreprises, françaises comme internationales. Depuis plusieurs années, le nombre de *data centers* en France et dans le monde n'a cessé de croître. Leur développement accompagne la montée en puissance du *Cloud Computing* et représente une réponse aux besoins croissants des entreprises en matière d'infrastructures informatiques. La France est le 4e pays le mieux équipé, avec plus d'une centaine de *data centers* répartis sur tout le territoire, dont une grande partie en Île-de-France, derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Tous droits réservés à l'éditeur

Tous droits réservés à l'éditeur

Robotics, Infotron, Medtech et E.Zicom. En 2019, la France était le 5e exportateur mondial de robots en valeur derrière le Japon, l'Allemagne, l'Italie et la Corée du Sud. Parmi les principaux exportateurs français de robots, Sepro Robotique réalisait, toujours en 2019, 90 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Créé en 2007, le Groupement de recherche en robotique rassemble 1300 chercheurs et ingénieurs. Sa mission est de promouvoir, faciliter et dynamiser les échanges entre la recherche et l'industrie de la robotique. Parmi les pôles de compétitivité français, 7 sont dédiés, notamment, à la robotique: Images et réseaux (Côtes-d'Armor), Minalogic (Isère), Imaginove (Rhône), Cap Digital (Paris), Aerospace Valley (Haute-Garonne), Alsace Biovalley (Bas-Rhin) et Viaméca (Puy-de-Dôme). Enfin, lancé en 2013, le plan « France Robots Initiative », doté de 100 millions d'euros, est destiné à soutenir l'ensemble de la filière robotique. Ce dispositif intègre le programme « ROBOT Start PME » qui propose un accompagnement technique et financier à 250 PME souhaitant acquérir leur premier robot de production, voire plusieurs.

À SAVOIR: Les NTIC, nouvelles technologies de l'information et des communications, sont un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger de l'information, plus spécifiquement des données numérisées. La naissance des NTIC est due notamment à la convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel.

LES LEVIERS D'INNOVATION

La France a mis en place un ensemble de leviers qui devraient permettre aux entreprises françaises d'être le plus compétitives possible dans le secteur des hautes technologies. La France a, par exemple, le crédit d'impôt R & D le plus important d'Europe; il couvre 30 % de tous les coûts de R & D atteignant jusqu'à 120 millions d'euros et 5 % au-dessus de ce seuil. Les dépenses d'innovation subies par les PME sont également éligibles pour le crédit d'impôt pour la recherche. La France a un programme d'investissement national, visant à augmenter le potentiel de croissance en favorisant l'investissement dans l'éducation supérieure et les formations, la recherche scientifique et technologique, les secteurs industriels d'envergure mondiale et les PME innovantes, les technologies écologiques et l'économie numérique. De plus, la France s'est dotée de pôles de compétitivité,

Tous droits réservés à l'éditeur

inspirés du modèle américain, qui réunissent des universités, des entreprises privées et des centres de recherche, mais aussi des institutions de recherche de nouvelle technologie qui bénéficient d'investissements conjoints publics et privés. Ces pôles attirent des partenariats internationaux, à l'image des technopôles, ces zones d'activités rassemblant des entreprises de fabrication ou de services dans le secteur des hautes technologies, à ne pas confondre avec une technopole, pour laquelle c'est une ville entière ou une région dont il est question, à l'image de la Silicon Valley ou, pour la France, de Sophia Antipolis.

Les chiffres de l'industrie chimique en 2017

Chiffre d'affaires	70 milliards d'euros
Solde des échanges commerciaux	+ 8,6 milliards d'euros
Valeur ajoutée	18,5 milliards d'euros
Nombre d'entreprises	3 335
Dépenses d'investissement	3,1 milliards d'euros

Source : Union des industries chimiques, Insee.

Tous droits réservés à l'éditeur

IMAGES3 3532221600501

L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire regroupe les actions menées par les pouvoirs publics afin de favoriser le développement des régions formant le territoire national et d'influer sur la localisation des activités. Il conjugue ainsi le développement économique, l'habitat, les transports et les communications. En France, l'aménagement du territoire fait son apparition au sein de l'action publique après la Seconde Guerre mondiale, en 1950, avec la création de la première direction de l'Aménagement du territoire du ministère de la Reconstruction. La loi du 1er juin 1950 crée un Fonds national d'aménagement du territoire (FNAT) et une direction du même nom, remplacée quelques années plus tard par un Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT). La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) est créée en 1963. Son rôle et de mettre en œuvre les grandes politiques d'aménagement et de rééquilibrage du territoire français, comme les aménagements touristiques, les métropoles d'équilibre, les villes nouvelles ou le développement du réseau de transports. À partir des lois Defferre, en 1982-1983, dites lois de décentralisation, un grand nombre de compétences vont passer de l'État aux collectivités territoriales, comme l'éducation ou les transports qui reviennent aux régions, ou l'action sociale aux départements. En 1995, la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire (LOADT ou loi Pasqua) réactive la politique d'aménagement du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le FIAT devient, après fusion avec d'autres fonds sectoriels, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Des Directives territoriales d'aménagement (DTA) précisent les modalités d'application des lois d'aménagement et d'urbanisme en les adaptant aux spécificités locales. En 1999, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire LOADDT (ou loi Voynet) modifie la loi Pasqua : elle y intègre les notions de développement durable et de participation citoyenne, à travers une Charte de développement durable et un Conseil de développement. Elle abandonne les schémas sectoriels de la loi Pasqua au profit des Schémas de services collectifs. Le rôle des Schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire est de fixer les orientations fondamentales à moyen terme, de développement durable du territoire régional, en veillant à la cohérence entre les projets d'équipement des différentes collectivités territoriales avec ceux de l'État. La LOADDT modifie aussi l'organisation des pays. Les années 2000 vont plus particulièrement s'orienter autour du développement de la compétitivité des territoires, avec la création des pôles de compétitivité, tout en conservant la dimension développement durable. Enfin, la loi de 2010 de réforme des collectivités locales se donnera pour objectif de refondre la carte de l'intercommunalité avec la création de nouvelles catégories, telles que les métropoles ou les communes nouvelles.

DE TRÈS FORTES TENSIONS

Si le modèle français d'aménagement du territoire a été plutôt consensuel jusque dans les années 1970, il connaît depuis de très fortes tensions. Elles sont dues à de très nombreux facteurs, parmi lesquels on trouve la crise économique, la crise de

Tous droits réservés à l'éditeur

légitimité politique où le sentiment d'abandon prédomine, les effets de la mondialisation ou encore la désertification de nombreux territoires. Tous les territoires ne sont pas égaux face aux enjeux économiques, ils peuvent être fragilisés par des délocalisations et la concurrence économique. En effet, la mondialisation peut avoir un impact direct sur les territoires, leurs activités étant mises en compétition avec d'autres régions, européennes ou mondiales. Ces territoires sont susceptibles aussi de perdre de leur attractivité, cette dernière étant très liée à l'accessibilité, les territoires enclavés ayant peu de chances d'attirer des entreprises. Ils peuvent aussi être inégalement dynamiques, à cause des inégalités de desserte, d'activités économiques ou de modes de vie des habitants. C'est pourquoi les territoires attendent toujours le soutien de l'État, afin de mettre en place une véritable équité territoriale, ce que l'Union européenne appelle « convergence ». La politique régionale de l'Union européenne (UE), désignée par le traité de Lisbonne comme politique de cohésion économique, sociale et territoriale, vise à réduire les écarts de richesse entre les régions des pays membres de l'UE, qui se sont accentuées avec les élargissements.

Date de création des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

EPCI	Date de la loi
Syndicat de communes	22 mars 1980
Communauté de communes	16 février 1992
Communauté urbaine	31 décembre 1996
Communauté d'agglomération	12 juillet 1999
Syndicat d'agglomération nouvelle	13 juillet 1983
Métropole	16 décembre 2010

Source : Vie publique.fr.

LES PRIORITÉS

C'est le deuxième poste de dépenses de l'UE après la politique agricole et de développement rural, avec un budget de 325 milliards d'euros pour la période de programmation 2014-2020 (34 % du budget total de l'UE pour cette période). À cela s'ajoutent les apports des États membres qui cofinancent tous les programmes de la politique de cohésion. Pour 2014-2020, la politique régionale poursuivait trois objectifs. D'une part, l'objectif « convergence », qui vise à promouvoir la croissance des régions en retard de développement et auquel sont affectés 80 % des crédits. D'autre part, l'objectif « compétitivité régionale et emploi », qui doit renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions. Et enfin, l'objectif « coopération territoriale européenne », qui vise à soutenir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Du point de vue national, un rapport du Sénat a récemment mis en évidence deux priorités dans l'aménagement des territoires, la couverture numérique du territoire et la lutte contre les déserts médicaux. Le rapport estime que ce sont les demandes les plus importantes des territoires ruraux et ce sont des sujets qui dépendent directement de l'État. Ils préconisent le renforcement du binôme région-EPCI (intercommunalités), la contractualisation entre collectivités et la simplification des normes. Ils proposent aussi de lutter contre les inégalités territoriales par des mécanismes financiers plus équitables, plus transparents et simplifiés.

Tous droits réservés à l'éditeur

LES 71 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ DE LA PREMIÈRE PHASE

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche et des établissements de formation pour développer des coopérations autour d'une thématique commune. Cette union de toutes les énergies au service de l'innovation permet aux entreprises de prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international. Après l'évaluation positive de la première phase (2006-2008) de la politique des pôles de compétitivité (avec 71 pôles), l'État a affecté 1,5 milliard d'euros au lancement d'une deuxième phase (2009-2012), puis d'une troisième (2013-2018), pour laquelle l'ambition nouvelle doit être de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi. Enfin, la phase 4 lancée en octobre 2018 couvrira la période 2019-2022.

DÉFINITION : En 1967, l'Insee, en lien avec le Commissariat général au Plan et la DATAR, a créé un découpage du territoire en 8 grandes zones d'études et d'aménagement : les ZEAT. Cette division, instaurée lors du grand courant de la planification territoriale, est encore quelquefois utilisée. Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la nomenclature des unités territoriales statistiques.

À SAVOIR : La première loi de décentralisation est celle du 2 mars 1982. Elle remplace la tutelle pesant sur les collectivités territoriales par un contrôle a posteriori confié au juge administratif, transfère la fonction exécutive départementale et régionale aux présidents de conseil départemental et régional, et transforme les régions en collectivités territoriales de plein exercice.

Tous droits réservés à l'éditeur

Tous droits réservés à l'éditeur

PROJETS

Le prix Corinne Erhel distingue l'innovation

En mémoire de Corinne Erhel, ancienne députée socialiste des Côtes-d'Armor et militante pour un numérique responsable décédée le 5 mai 2017, le prix qui porte son nom récompense des projets innovants. Les dossiers sélectionnés seront choisis selon un savant équilibre de **développement durable entre leurs impacts économiques, sociétaux et écologiques**.

La capacité à lever des verrous technologiques sera aussi appréciée. Ainsi, une femme et un homme se verront attribuer **une bourse de 10 000 euros** chacun, quelle que soit leur localisation en France. Deux autres prix « coup de cœur » seront aussi décernés à deux candidats (une femme et un homme également), jeunes docteurs ou étudiants, qui recevront 2 000 euros chacun pour des projets à long terme. Les prix sont octroyés notamment par Images & Réseaux, le pôle de compétitivité numérique des régions Pays de la Loire et Bretagne. La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au 15 juin.

bit.ly/2RpKwtI

Tous droits réservés à l'éditeur

L'ACTU

Têtes d'affiche

GUILLAUME FARNY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PÔLE IMAGES & RÉSEAUX

Un an après le départ précipité au bout de quelques semaines de Catherine Bourlier, qui avait succédé à Gérard Le Bihan à la tête de la structure, le pôle de compétitivité Images & Réseaux a nommé Guillaume Farny en tant que directeur général. Il a mis fin à un intérim d'un an assuré par Gérard Le Bihan, rappelé par le président du pôle de compétitivité Vincent Marcatté. Diplômé de l'ESC Business School de Rennes, Guillaume Farny connaît bien l'écosystème économique et politique breton et ligérien.

En 2012, il avait notamment rejoint le cabinet du président du conseil départemental des Côtes-d'Armor,

© @DR

Claudy Lebreton, avant d'être nommé, deux ans plus tard, directeur de l'ITS Bretagne, l'observatoire régional des transports dont les missions étaient axées sur le développement des systèmes de transports intelligents (ITS). Depuis 2017, Guillaume Farny assurait la direction générale de l'Atec ITS, association nationale qui regroupe l'ensemble des acteurs de la mobilité intelligente.

Son ambition est de faire d'Images & Réseaux, référent de l'innovation numérique en régions Pays de la Loire et Bretagne, « un acteur clé du numérique en Europe ». Implanté à Lannion et Rennes, le pôle de compétitivité du Grand Ouest accompagne les acteurs économiques dans leur stratégie de recherche collaborative et d'innovation, fédérant grands groupes, PME, laboratoires académiques, clusters, start-up, etc. Il emploie une quinzaine de salariés pour un chiffre d'affaires annuel dépassant les 2 millions d'euros.

Tous droits réservés à l'éditeur

Ils bougent

Jean-Marc Bernier, directeur général de Lactalis France, à ce poste, il a également la responsabilité des activités Lactalis-Nestlé Produits Frais et Lactalis Ingrédients. Jean-Marc Bernier a intégré le groupe mayennais en 1995.

Véronique Ortet, sous-préfète de l'arrondissement de La Flèche, jusqu'à présent sous-préfète de Brioude, en Haute-Loire, elle succède à Jean-Michel Delvert, qui rejoint l'Institut des hautes études de défense nationale.

Guillaume Farny, directeur général du Pôle Images & Réseaux, il succède à Catherine Bourlier à la tête de ce pôle de compétitivité référent de l'innovation numérique en régions Pays de la Loire et Bretagne. Le Pôle Images & Réseaux emploie une quinzaine de salariés pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 2 millions d'euros.

Tous droits réservés à l'éditeur

L'ACTU

Têtes d'affiche

GUILLAUME FARNY NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PÔLE IMAGES ET RÉSEAUX

Un an après le départ précipité au bout de quelques semaines de Catherine Bourlier, qui avait succédé à Gérard Le Bihan à la tête de la structure, le pôle de compétitivité Images & Réseaux vient de nommer Guillaume Farny en tant que directeur général. Il met fin à un intérim d'un an assuré par Gérard Le Bihan, rappelé par le président du pôle de compétitivité Vincent Marcatté. Diplômé de l'ESC Business School de Rennes, Guillaume Farny connaît bien l'écosystème économique et politique breton et ligérien.

En 2012, il avait notamment rejoint le cabinet du président du conseil départemental des Côtes-d'Armor,

© DR

Claudy Lebreton, avant d'être nommé, deux ans plus tard, directeur de l'ITS Bretagne, l'observatoire régional des transports dont les missions étaient axées sur le développement des systèmes de transports intelligents (ITS). Depuis 2017, Guillaume Farny assurait la direction générale de l'Atec ITS, association nationale qui regroupe l'ensemble des acteurs de la mobilité intelligente.

Son ambition est de faire d'Images & Réseaux, référent de l'innovation numérique en régions Pays de la Loire et Bretagne, « un acteur clé du numérique en Europe ». Implanté à Lannion et Rennes, le pôle de compétitivité du Grand Ouest accompagne les acteurs économiques dans leur stratégie de recherche collaborative et d'innovation, fédérant grands groupes, PME, laboratoires académiques, clusters, start-up, etc. Il emploie une quinzaine de salariés pour un chiffre d'affaires annuel dépassant les 2 millions d'euros.

Tous droits réservés à l'éditeur

AGENDA

10 juin | En ligne

Logiciels, applications et objets connectés : du bien-être à la e-santé ?

Événement proposé par Images & Réseaux, Atlanpole Biotherapies, en partenariat avec Biotech Santé Bretagne. Ce webinaire s'adresse aux professionnels de santé, chercheurs, entrepreneurs, investisseurs, et propose des conférences et témoignages d'experts.

Contact : pole@images-et-reseaux.com
www.images-et-reseaux.com

Tous droits réservés à l'éditeur